

Introduction :

De 1945 à nos jours, on ne peut que constater la place grandissante des mémoires de la seconde guerre mondiale dans l'espace politique et la réflexion sur la cohésion de la société française. Il convient de distinguer nettement histoire et mémoires. L'histoire est une discipline scientifique qui s'est structurée à partir du XIX^{ème} siècle. Elle a pour objectif fondamental de rechercher la véracité des faits mais aussi de reconstruire le passé à partir des documents qui nous sont parvenus. L'histoire peut donner lieu à des débats et sa construction progressive oblige à une révision régulière des connaissances. Ainsi l'accès aux archives soviétiques après la fin de l'URSS a permis une relecture de nombreux aspects de la seconde guerre mondiale. Avec l'école des Annales puis le courant de la « nouvelle histoire », l'histoire n'est plus une succession d'évènements que l'on reconstitue mais elle devient « histoire-problème ». L'historien se consacre ainsi à la compréhension et à l'enseignement du passé à partir de faits objectifs en utilisant des grilles d'interprétation. La mémoire au sens propre n'est pas de la même nature. Il s'agit en premier lieu de ce dont on se souvient individuellement ou collectivement. Comme le dit Jacques Le Goff (médiéviste renommé), « la mémoire est un patrimoine vivant commun à un groupe ou à une société. Il est donc possible d'en faire l'étude. On peut ainsi étudier les lieux de mémoires, espaces d'archives et de documentation qui recèlent les documents permettant d'ancrer ces mémoires ». A première vue tout semble rapprocher les historiens des questions de mémoire. Ils participent ainsi à la création d'une conscience historique mais aussi parfois à la création de mythes fondateurs. Depuis 1945, la multiplication des mémoires spécifiques à des groupes religieux, politiques ou ethniques particuliers conduit les historiens à aborder ces mémoires de manière critique et parfois ils font émerger des contradictions ou des dérives. Les mémoires de guerre sont devenus un enjeu politique majeur qui justifie leur étude. En effet elle peut rompre l'unité de la nation ou au contraire contribuer à son unité. Le passé de la deuxième guerre mondiale recomposé à plusieurs reprises n'échappe pas à ces enjeux. L'actualité médiatique, judiciaire ou tout simplement politique a conduit la société française à se doter d'un devoir civique de mémoire, à rédiger des lois mémorielles et à assister à des procès mémoriels. Nous allons essayer de comprendre en quoi les historiens ont-ils joué un rôle dans l'évolution des mémoires plurielles de la seconde guerre mondiale.

I/ Une mémoire patriotique de la guerre s'est imposée de 1945 aux années 70

A. Une mémoire au service de l'unité nationale dans un contexte d'épuration.

Pour bien comprendre les enjeux mémoriels après la guerre il convient de restituer la complexité et les tensions du contexte.

CONTEXTE :

A l'été 1944, la France est libérée progressivement par les alliés après quatre ans d'occupation. De Gaulle estime que durant ce temps il a incarné la France, une France combattante. Les Français ne peuvent cependant sortir d'un épisode trouble de leur histoire sans heurt. Les débarquements en Normandie (6 juin 1944) puis en Provence (15 août 1944) puis la libération de Paris le 25 août 1944 ont fait entrer la France dans une nouvelle phase de son histoire. On n'efface pas les traces de la collaboration, des dénonciations et des petites trahisons en si peu de temps.

L'épuration sauvage

A l'été 1944 on assiste à une flambée de violence inouïe. Partout en France on assiste à une violence déchainée. On lynche publiquement des miliciens que l'on pend à des réverbères, on tond des femmes suspectées d'avoir été les amantes de soldats allemands. La haine semble couvrir l'attitude finalement attentiste d'une grande partie de la population pendant la guerre. On se sent résistant même si c'est de la dernière heure. On estime qu'environ 9000 personnes ont été exécutées dont un petit tiers par les FTP (Francs-Tireurs Partisans)

L'épuration légale

Face à cela une reprise en main rapide fut nécessaire. Aussitôt que Paris fut libérée, le 31 août, le général De Gaulle installe le Gouvernement Provisoire de la République Française (formé le 3 juin) à Paris. Le 9 septembre il le remanie pour intégrer des personnalités de la résistance intérieure, de manière à ce que le gouvernement représente l'ensemble de la résistance française. Les alliés reconnaissent alors ce gouvernement comme le gouvernement légitime de la France. A partir de là le gouvernement s'attelle à reprendre en main une France sans autorité centrale depuis le printemps. De Gaulle impose la fin de l'épuration sauvage et décide de mettre en place une épuration judiciaire qui convient mieux à la défense des valeurs républicaines.

Au lendemain de la libération des tribunaux ont pour mission de faire justice dans un cadre légal. La société ressent le besoin de faire justice et c'est aussi une nécessité politique mais pouvait on condamner toutes les personnes suspectées de collaboration à quelque degré que ce soit ?

Les Français sortent traumatisés par une période marquée par les ambiguïtés des comportements (Pétain ne prend pas le pouvoir par la force, c'est le parlement qui lui confie les pleins pouvoirs le 10 juillet 1940, mettant ainsi fin au fonctionnement républicain.

Le procès de Pétain, un procès atypique

Le Maréchal Pétain est le héros de Verdun, il a été également le chef de l'Etat français (nom que l'on donnait alors au régime de Vichy), Etat qui fit le choix de la collaboration. Le 23 juillet 1945 s'ouvrait le procès du maréchal Pétain. (pour la petite histoire Pétain avait été emmené de force par les Allemands à Sigmaringen au sud-ouest de l'Allemagne. En 1945, Pétain apprenant qu'il allait être jugé par contumace (en son absence) décide de demander à la Suisse le droit d'entrer sur son territoire puis demande le droit de revenir en France ce que De Gaulle accepte, il est alors interné au fort de Montrouge. De fait Pétain aurait pu ne pas revenir, il n' imagine pas que la plupart des Français lui ont tourné le dos, il ne bénéficie que de peu de soutien.) Le procès est orchestré par des députés qui n'ont pas voté les pleins pouvoirs et des magistrats et un jury issu de la résistance. Pétain développe la théorie du glaive et du bouclier (« j'ai fait don à la France de ma personne »).

En se considérant comme le bouclier il estime qu'il a sauvé les Français. De fait l'occupation fut moins sévère en raison de la collaboration d'Etat. Cependant il atteste avoir été le soutien de De Gaulle alors que ce dernier a été condamné à mort par le gouvernement de Vichy par contumace (en son absence puisqu'il était à Londres). Le 15 août Pétain est condamné à l'indignité nationale (privation de ses décorations et titres militaires ainsi que du droit à porter l'uniforme), à la privation de ses biens et à la peine de mort. De Gaulle suivant les recommandations du jury eut égard au grand âge (89 ans) de Pétain commua la peine en prison à vie. Il mourut à l'île d'Yeu en 1951.

Bilan : comme Pétain de nombreux français ont dû répondre de leurs actes devant les tribunaux d'après-guerre. 40000 personnes ont été condamnées en 1945. Les cours de justice et les cours martiales ont condamné environ 1500 personnes à la peine capitale. Reste que l'épuration risque d'accroître la

fracture sociale et politique en France. C'est la raison pour laquelle la création d'une mémoire instituée par l'état devient nécessaire.

B. Pourquoi et comment mettre en avant une France résistante ?

C'est ainsi que trois lois d'amnisties sont votées en 1947, 1951 et 1953 pour limiter l'impact social de l'épuration. La France a besoin de fonctionnaires, elle doit faire taire des rancœurs, tout cela conduit les gouvernements successifs à cautionner le mythe résistancialiste voulu par De Gaulle.

Qu'appelle-t-on le mythe résistancialiste ou les mémoires patriotiques ?

Le 25 août 1945, De Gaulle défilait dans Paris pour acter la libération de la ville par les FFI avec l'appui de la 2^{ème} DB du général Leclerc. Une libération française qui fit dire au général « Paris libéré, Paris libéré par lui-même...avec le concours des forces alliées. » De Gaulle utilisa le rôle joué par la résistance pour entamer l'idée que la France avait été un pays combattant et méritait d'être traitée au rang des vainqueurs. **Et surtout l'idée transmise fut que la France était très minoritairement maréchaliste ou collaborationniste mais majoritairement résistante.** De Gaulle savait très bien que cela n'était pas vrai mais cela était indispensable pour retrouver l'unité nationale et mettre un terme aux tensions internes. Après la guerre on valorise l'action de la résistance par des récits, des revues, le cinéma. Des lieux de mémoires en l'honneur de la résistance sont élevés comme au Mont Valérien.

L'histoire est d'abord relatée par ceux qui l'ont faite, à savoir les acteurs eux-mêmes. Ils s'expriment dans les journaux et revues publiés par les associations d'anciens résistants. De fait toute la société s'accorde sur l'idée d'une France résistante marquée par l'héroïsme de quelques figures parmi lesquels De Gaulle ou Jean Moulin.

La mémoire issue de la guerre est faussée mais conforme aux objectifs politiques qu'elle défend.

Les historiens sont-ils silencieux ?

Robert Aron est l'un des premiers à s'essayer à un travail d'histoire sur le sujet du régime de Vichy. En effet, il publie en 1954, un livre intitulé *Histoire de Vichy*, suivi en 1959 de *La France de la Libération*. Dans *Histoire de Vichy*, il reprend la thèse du glaive et du bouclier.

« [...] Le premier correspondait à l'aventure exaltante, mais d'apparence désespérée, dont Charles de Gaulle est l'annonciateur. Le second à l'épreuve lente et douloureuse dont Philippe Pétain ne prévoyait ni la durée ni la fin.

Tous les deux étaient également nécessaires à la France. Selon le mot que l'on prêtera successivement à Pétain et à de Gaulle : « Le Maréchal était le bouclier, le Général l'épée. »

Pour l'instant, le Maréchal parut avoir raison ; pour l'avenir, le général a vu plus juste. [...] ».

R. Aron, *Histoire de Vichy*, 1954

Robert Aron estime ainsi que Vichy a servi à défendre la population face à l'occupant allemand en collaborant à minima. Cette thèse domine les années 50 et renforce le mythe résistancialiste.

Quand la commémoration sert à renforcer le sentiment d'unité nationale

En 1964, les cendres de Jean Moulin sont transférées au Panthéon. Il s'agit d'un acte marquant pour les jeunes générations. Le 19 décembre André Malraux fait un discours mémoriel célèbre qui s'achève par la reprise du chœur des partisans.

En 1964, cela fait 6 ans que De Gaulle est revenu au pouvoir. Les années 60 s'entament par l'apparition de la culture jeune. 16 millions d'enfants sont nés depuis la fin de la guerre. Ces générations n'ont pas connu la guerre, on cherche alors à leur montrer l'héritage qu'ils doivent aux résistants et à leur sacrifice. Le Panthéon est un lieu de mémoire national qui sert à inhumer les personnages illustres de la république. Y introduire Jean Moulin donne lieu à une cérémonie poignante dans le froid de l'hiver 1964. André Malraux, écrivain, résistant, ministre de la culture en 1964, fait un discours resté célèbre. Il s'adresse explicitement à la jeunesse et retrace le caractère effroyable de la déportation (il ne distingue pas Juifs et déportés politiques). La figure de Jean Moulin est utilisée pour rendre un hommage général à la résistance donnant l'impression que ce fut un effort national dans lequel se sont illustrés de véritables héros qui peuvent servir à la jeunesse française. Ces mémoires gaullistes font alors figure de mémoire centrale. Néanmoins il existe des mémoires concurrentes ou alternatives et ces mémoires ont cherché à oublier une partie de l'histoire.

C. Des oublis mémoriels ?

Les mémoires communistes, des mémoires politisées ?

Après la guerre le Parti Communiste Français est le premier parti de France (26% des voix aux élections législatives). Il utilise alors son image de parti résistant pour chercher à dominer la vie politique. Il se fait appeler le parti des 75000 fusillés pour chercher à souligner son caractère de parti martyr. On dénombra environ 22000 fusillés pendant la guerre en France toutes tendances confondues. On comprend dès lors que le chiffre est exagéré. De plus le parti communiste cherche à apparaître comme un parti résistant de la première heure. S'il est établi qu'aucun communiste n'a collaboré, en revanche le PCF a passé sous silence le Pacte de non-agression germano soviétique signé en août 1939 qui amena les communistes à refuser de combattre et à dénoncer la guerre. C'est ainsi que le parti fut interdit dès octobre 1939 par le gouvernement de la IIIème république.

Les nostalgiques de Vichy cherchent à faire vivre une mémoire concurrente.

Des Français proches de Vichy regrettent le procès qui fut fait à Pétain et considèrent sa condamnation comme une injustice. Certains cherchent à valoriser le rôle de Pétain en tant que défenseur de la France. Pour eux, il a fait don de sa personne à la France et il mérite une reconnaissance nationale. C'est ainsi que la revue d'extrême droite *Aspects de la France* présente Pétain en 1951.

Nuit et brouillard, un film censuré parce qu'il rappelle la vérité historique

En **1955**, Alain Resnais réalise le documentaire resté célèbre intitulé **Nuit et Brouillard**. Dans ce film il retrace l'histoire de l'univers concentrationnaire, seulement dix ans après la guerre. A cette date on sait peu de choses concernant ce sujet. L'une des images pose problème. On y voit un gendarme français surveiller un camp à Pithiviers (région parisienne). Le képi permet d'identifier sans difficulté le fonctionnaire. Le film a fait l'objet d'une censure obligeant à mettre une bande noire pour dissimuler le képi du gendarme. Cette censure montre le refus des autorités françaises de faire face à un passé encore brûlant et facteur de division 10 ans après la guerre.

Les Juifs des oubliés de l'après-guerre ?

La question des Juifs et de la Shoah n'est pas centrale dans les mémoires avant les années 70. Après la guerre seuls 3% des déportés juifs sont rentrés des camps. On les inclut dans les déportés en général. On cherche à éviter les divisions entre déportés. Le fait concentrationnaire est perçu comme étant identique ou tout au moins similaire. De plus les déportés juifs cherchent à se faire oublier, la France sortant d'une

période marquée par une communication particulièrement antisémite. Ils cherchent essentiellement à reprendre le cours de leur existence.

II/ En quoi assiste-t-on à partir des années 70 à un retour et à un éclatement des mémoires sous l'impulsion des historiens ?

A. Le retour du refoulé : les mémoires de Vichy

Retour du refoulé : retour de l'histoire que l'on a cherché à oublier

Les années 70 marquent un tournant dans l'histoire des mémoires. Les historiens ainsi que leurs travaux contribuent nettement à revisiter l'histoire de l'occupation. Vichy redevient un sujet brûlant et un sujet politique. Il ne faut pas oublier que des hauts fonctionnaires ont vécu cette période de même qu'une part importante de la classe politique.

***Le chagrin et la Pitié* de Marcel Ophüls, un film qui remet en question les mémoires officielles.**

Ce documentaire sort en 1971 (il était néanmoins prêt en 1969). Marcel Ophüls, réalisateur suisse, réalise un documentaire concernant l'histoire de l'occupation dans la région de Clermont Ferrand. Ce documentaire s'appuie en grande partie sur des entrevues avec des acteurs de la guerre (commerçants, citoyens français, militaires allemands). Le réalisateur rentre dans le quotidien de l'occupation et met en évidence les problèmes de mémoire des Français. Raphaël Geminiani (ancien coureur cycliste) ne se rappelle pas avoir vu des Allemands à Clermont par exemple. Le documentaire fait une histoire de l'occupation en même temps qu'une histoire des mémoires. Le vocabulaire révèle, encore vingt ans après, la perception des protagonistes. Ainsi, le tenancier du cinéma utilise le terme de terroriste pour parler des résistants, terme utilisé pendant la guerre par les Allemands. De fait ce documentaire montre que la plupart des Français n'ont pas été résistants.

Le film commandé initialement par la télévision publique française ne fut diffusé à sa sortie qu'en salle. Il a fallu attendre 1981 pour qu'il soit enfin diffusé à la télévision. Georges Pompidou gaulliste s'est sans doute opposé à la diffusion d'un documentaire qui battait en brèche le mythe gaulliste. Valéry Giscard d'Estaing, président libéral, s'y opposa probablement pour des raisons personnelles. Sa famille est issue de la région de Clermont Ferrand. Le documentaire parle de son père et de ses sympathies pour Pétain pendant la guerre. On comprend que cela puisse être gênant pour sa carrière politique. Enfin c'est après la victoire de François Mitterrand que le documentaire passa à la télévision. François Mitterrand escomptait probablement une approche humaine et pédagogique, montrant les difficultés réelles de vivre sous l'occupation à ceux qui n'avaient pas connu cette période.

Robert Paxton, l'historien qui met fin définitivement à la thèse du bouclier.

En 1973, l'historien américain Robert Paxton publie en français un ouvrage intitulé ***La France de Vichy***. Il démontre que le gouvernement français n'a pas systématiquement appliqué une politique qui lui était imposée. Il a parfois devancé ses demandes. C'est le cas notamment en ce qui concerne les persécutions contre les Juifs. Paxton met en évidence que Vichy a devancé les demandes allemandes et qu'il s'agit d'une politique autonome du gouvernement. Il aborde également le comportement des Français souvent attentistes, parfois opportunistes, régulièrement dénonciateurs. Les archives recèlent de nombreuses traces de la collaboration d'État mais également des lettres de dénonciations envoyées dans les mairies notamment.

Le contexte change. Les mentalités évoluent et l'opinion cautionne de moins en moins l'idée d'une mémoire d'état oublieuse. **En 1972 l'opinion s'est émue de la grâce partielle accordée par le président Pompidou à l'ancien milicien Paul Touvier.** Pompidou déclare pour se justifier qu'il faut oublier « le temps où les Français ne s'aimaient pas. » **En 1975, Valéry Giscard d'Estaing s'attire de vives critiques des milieux résistants en décidant de ne plus commémorer le 8 mai 1945 au nom de l'amitié franco-allemande.** Le passé refoulé a ressurgi et l'opinion publique n'accorde plus de crédit à l'idée d'une France unanimement résistante dont l'image doit servir à cimenter l'unité nationale.

B. La mémoire de la Shoah devient centrale.



A mémoire de la Shoah devient centrale à partir des années 70. Elle a commencé de se réveiller en 1961 lors du procès d'Eichman à Jérusalem.

Eichmann (en photo ci-contre lors de son procès) s'occupait d'organiser les convois transportant les juifs vers les camps de la mort. En 1961 il est jugé à Jérusalem après avoir été capturé par le Mossad (services secrets israéliens) en 1960 à Buenos Aires. Le procès fait l'objet d'une forte couverture médiatique à l'échelle internationale. Ce procès donne pour la première fois la parole aux témoins. Le procès permet de faire ressortir la particularité de la déportation des Juifs pendant la guerre.

A partir de cette date les communautés juives dans le monde (diaspora) se mobilisent pour faire reconnaître l'importance du génocide et en favoriser la mémoire et l'histoire. En France on décide de rendre les crimes contre l'humanité (définis pour la première fois en tant que tels lors des procès de Nuremberg) imprescriptibles (une personne peut être poursuivie sans limite de durée).

En France c'est Serge Klarsfeld (fils de déporté) qui s'est employé à enquêter sur les criminels nazis ayant sévi en France et s'étant échappé à la fin de la guerre. On l'a même surnommé le chasseur de nazis. Il a créé l'association des Fils et Filles des Déportés Juifs de France en 1978. Cette association s'est donnée pour objectif de poursuivre les criminels impunis, de faire œuvre d'histoire en publiant des ouvrages et de favoriser la transmission des mémoires de la Shoah.

LE PROCES BARBIE, un procès pour l'histoire ?

Il est surtout connu pour avoir été à l'origine de l'arrestation de Klaus Barbie. En 1983, Barbie est extradé depuis la Bolivie vers la France. En 1987, il est jugé à Lyon. Il s'agit aux yeux des victimes ou de leurs descendants d'un procès pour l'histoire. Barbie se mure dans le silence et use de son état de santé fragile pour échapper à une partie de son procès. Au final il est condamné à la prison à vie sans avoir présenté d'excuses ni demandé pardon pour ses actes. Le procès a néanmoins permis de donner une résonance importante à la question de la déportation des Juifs en France comme à l'international (le procès a eu un rayonnement mondial). Les témoins ont retrouvé la parole et cette parole prend une importance forte alors que le révisionnisme et le négationnisme surgissent.

Maintenir les mémoires pour lutter contre le négationnisme et le révisionnisme

Le négationnisme c'est la remise en cause de l'existence des chambres à gaz ou du nombre de victimes considéré comme trop important par ceux qui s'appellent révisionnistes. On trouve parmi eux un universitaire (professeur de lettres modernes et non d'histoire), R. Faurisson qui donne depuis les années 70 une certaine aura académique aux propos négationnistes sans quoi ils auraient probablement perdu de leur influence au fil du temps. Les négationnistes veulent montrer que la solution finale n'a pas eu pour vocation l'extermination de tout un peuple. De plus, à leurs yeux l'histoire des camps a été inventée pour favoriser le destin de l'Etat d'Israël après la guerre. A partir des années 80 les mémoires de la Shoah deviennent centrales.

Des mémoires centrales ?

Jusqu'aux années 70 les manuels scolaires étaient silencieux sur cette question de même que sur les années noires du régime de Vichy. Certains évoquent le génocide sous la forme de camps de travail. Le manuel Delagrave en 1962 évalue seulement à 110000 le nombre de victimes. C'est dans les années 80 que les manuels abordent davantage la question. Le manuel Nathan donne le chiffre de 5 millions de victimes. La recherche avance grâce à la FFDJF et les manuels en bénéficient. La société elle-même commence à intégrer les mémoires de la Shoah comme mémoires centrales. Le monde politique s'en empare, tout particulièrement après la phrase de Jean Marie Le Pen prononcée en 1987 : « Les chambres à gaz sont un détail de l'histoire ». Face à cela le monde politique intègre la question dans ses débats, le cinéma s'en empare également. L'écrivain Claude Lanzmann réalise le documentaire Shoah (durée : 9h30). Ce documentaire recueille sur fond d'images des camps les témoignages des rescapés. L'objectif est à la fois de sensibiliser et de conserver. Les rescapés risquent de disparaître, il apparaît donc fondamental de conserver leurs témoignages vivants pour prouver l'horreur du crime nazi. **La question devient civique et on commence alors à parler du devoir civique de mémoire.** Il s'agit de rendre le citoyen responsable et de conserver la mémoire de ces faits pour veiller à ce que les dérives qui ont rendu cela possible ne se reproduisent plus. Si dans les années 80 on a insisté sur la dimension émotionnelle de la Shoah dans les programmes scolaires, on insiste davantage à partir de 1997 sur le fait de comprendre les faits et de faire porter une mémoire aux jeunes générations ne les culpabilisant plus mais au contraire en en faisant des garants que cela ne se reproduise plus à l'avenir.

III/ En quoi l'État joue-t-il un rôle important dans l'essor d'une mémoire collective visant au devoir de mémoire ?

A. Une judiciarisation des faits de mémoire

A partir des années 80 la justice et la loi jouent un rôle grandissant dans la lecture des mémoires et de l'histoire.

Le délai au-delà duquel les documents d'archives publiques peuvent être librement consultés est porté à :

- 1° Cent cinquante ans à compter de la date de naissance pour les documents comportant des renseignements individuels de caractère médical ;
- 2° Cent vingt ans à compter de la date de naissance pour les dossiers de personnel ;
- 3° Cent ans à compter de la date de l'acte ou de la clôture du dossier pour les documents relatifs aux affaires portées devant les juridictions, y compris les décisions de grâce, pour les minutes et répertoires des notaires ainsi que pour les registres de l'état civil et de l'enregistrement ;
- 4° Cent ans à compter de la date du recensement ou de l'enquête, pour les documents contenant des renseignements individuels ayant trait à la vie personnelle et familiale et, d'une manière générale, aux faits et comportements d'ordre privé, collectés dans le cadre des enquêtes statistiques des services publics ;
- 5° Soixante ans à compter de la date de l'acte pour les documents qui contiennent des informations mettant en cause la vie privée ou intéressant la sûreté de l'Etat ou la défense nationale, et dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat.

Loi sur les archives de 1979

dépasser le plus souvent la durée de vie d'une personne pour les archives personnelles. Il s'agit d'éviter les enquêtes trop fréquentes sur les individus et limiter la volonté de faire surgir des scandales concernant des personnalités encore en vue notamment. Les historiens professionnels peuvent accéder aux archives sous condition d'obtenir le droit de les consulter. Cela limite leur liberté de manœuvre mais n'empêche pas la connaissance historique de progresser. **En 2004 puis 2008 cette loi fut abrogée et remplacée**, mises à part les archives sensibles, les archives peuvent être communiquées à toute personne sur demande motivée.

La création d'une loi mémorielle, devoir d'histoire ou encadrement inacceptable de la liberté des historiens ?

En 1990, la loi Gayssot est votée par le parlement. Il s'agit d'une loi qui punit tout propos négationniste ou révisionniste. Elle vise à encadrer la publication et la parole publiques sur la question de la Shoah. Cela renforce la conviction des négationnistes qui estiment que la présence de cette loi leur donne raison. Face à cela les historiens dénoncent l'encadrement de la recherche. Ils estiment qu'aucune loi ne doit fixer définitivement dans le temps un discours historique y compris sur la question de la Shoah. Cette loi est toujours en vigueur.

L'historien au cœur des procès, acteur judiciaire malgré lui

Henri Rousso historien français spécialisé dans l'étude de la période d'occupation fait partie de la génération de chercheurs français qui n'a pas voulu laisser l'étude du passé sombre de la France aux historiens étrangers. Il a publié en 1987 *le syndrome¹ de Vichy* et en 1994, *Vichy le passé qui ne passe pas*. Il est également connu pour être à l'origine de l'affaire Papon.

Les années 90 sont touchées par les affaires liées à l'occupation. Paul Touvier, René Bousquet, Jean Legay puis Maurice Papon font l'objet d'actions judiciaires pour crimes contre l'humanité. René Bousquet (chef de la police sous Vichy) est assassiné avant d'avoir été traduit en justice. Paul Touvier quant à lui est condamné à la prison à perpétuité où il meurt en 1996. En 1997 est l'année où s'ouvre le procès Papon.

Maurice Papon est un ancien sous-préfet de la Gironde qui a poursuivi sa carrière en tant que préfet jusqu'à sa retraite. En 1981, un jeune universitaire (Michel Bergès) découvre dans les archives des documents signés par lui ou par son bureau qui ordonnent le convoi de Juifs vers des camps d'internement en région parisienne. Pendant 16 ans Maurice Papon est attaqué. Il a fallu 16 ans pour qu'une action judiciaire aboutisse. Lors du procès les historiens sont appelés à la barre en tant que témoins par l'avocat de la défense. Henry Rousso refuse en expliquant que l'historien ne peut être un témoin, il n'a pas le vécu qui lui permet de témoigner. De plus s'exprimer sous la contrainte du serment limite la liberté intellectuelle de l'historien. Enfin il s'agit de juger un homme et d'affecter le sort de celui-ci ce qui pour lui ne relève pas du rôle de l'historien. Au final Maurice Papon a été condamné à 10 ans de réclusion.

B. Des mémoires d'État à la conscience collective, vers la recherche du fait historique?

Le monde politique utilise les mémoires à des fins civiques ou électorales depuis longtemps. François Mitterrand a été un acteur de cette période. Membre de l'administration de Vichy, décoré de la francisque d'or, il fut un proche du régime. Il fut également résistant et c'est en cela que son parcours intéresse le journaliste Pierre Péan qui publie en 1994 (F. Mitterrand est alors encore président de la république) *François Mitterrand, une jeunesse française*. Il montre ainsi que F. Mitterrand fut à la fois un fonctionnaire de Vichy et un résistant. Cela explique la position très mesurée de François Mitterrand quant à la relecture du passé de Vichy.

En 1995 Jacques Chirac veut rompre avec son prédécesseur. Il décide de commencer son mandat par la commémoration des rafles du « vel d'hiv » perpétrée par la police française les 16 et 17 juillet 1942. A cette occasion il reconnaît publiquement et officiellement la culpabilité de l'état français dans la déportation des Juifs de France. Pour François Mitterrand, Vichy ce n'était pas la France, tout change avec Jacques Chirac. En 1997, il lance une procédure de restitution des biens volés aux juifs qui pourraient se trouver encore dans les trésors des musées ou des ministères mais également dans des collections privées. Lors de son deuxième mandat il inaugure le mémorial de la Shoah à Paris. A la fois lieu de mémoire et lieu d'histoire ce monument comprend les noms de tous les Juifs déportés (les noms inscrits sur le mur des noms doivent

¹ La notion de syndrome (symptôme d'une maladie) souligne le malaise que suscitent les mémoires de vichy dans la société civile et politique.

faire prendre conscience que sous le nombre il y a des individus) mais également un mur des Justes fut inauguré pour rendre hommage à tous les Français qui avaient sauvé des Juifs.

A chaque président son symbole, Nicolas Sarkozy a choisi le plateau des Glières. Pour lui le héros de la résistance est le meilleur modèle que la jeunesse puisse suivre. Les anciens résistants ont accusé N. Sarkozy d'avoir voulu exploiter les mémoires à des fins électoralistes. Il a aussi institué la journée d'hommage à Guy Moquet le 22 octobre 2009. Ce jeune communiste a été fusillé pour l'exemple en répression d'attaques contre des soldats allemands. Enfin François Hollande a choisi comme lieu de mémoire principal Oradour-sur-Glane symbole de la répression allemande sur la population française. Il a également fait rentrer au Panthéon quatre figures de la résistance : Germaine Tillion, Geneviève de Gaulle-Anthonioz, Pierre Brossolette et Jean Zay. **Comme en 1964, les célébrations ont été tournées vers la jeunesse.** Par exemple une délégation d'élèves du lycée Germaine Tillion à l'Arbresle a été conviée à participer aux cérémonies. Enfin Emmanuel Macron a choisi pendant la campagne électorale de 2017 de se rendre à Oradour-sur-Glane et au mémorial de la Shoah choisissant ainsi d'aborder deux mémoires distinctes.

Parallèlement les travaux des historiens français et étrangers ont favorisé cette pacification de la mémoire en montrant la complexité particulière de cette période. Les générations qui ont jugé sévèrement les comportements des Français pendant la guerre ne l'ont pas vécue et ont souvent exclu de leur champ de vision le poids de l'occupation.

Conclusion :

